

# Dispositif d'accompagnement à la création, reprise, transmission d'exploitations agricoles « CAP INSTALLATION-TRANSMISSION »

## Enjeux

Selon la caisse centrale de la MSA, 45% des agriculteurs actifs auront le droit de prendre leur retraite dans les dix ans. Accompagner et simplifier la transmission et la création des entreprises est donc un enjeu majeur pour la croissance et la compétitivité de l'économie agricole, pour la vitalité et l'équilibre des territoires, et pour la valorisation sociale de l'audace et de l'esprit d'entreprise.

## Objectifs :

La finalité du dispositif CAP Installation-Transmission est d'apporter un ensemble d'actions cohérentes à destination des porteurs de projet, actions leur permettant de préparer au mieux leur installation dans un univers complexe et de conforter leur démarrage d'activité. CAP Installation-Transmission souhaite pour cela apporter une plus-value aux porteurs de projet :

- Plus-value par les compétences proposées. L'objectif est de mettre à disposition des porteurs de projet une véritable « boîte à outils compétences », ces structures couvrant des champs de compétences complémentaires aux conseillers de la Chambre d'agriculture. Le porteur de projet dispose ainsi d'un accès privilégié à l'ensemble des conseillers des structures partenaires, afin d'avoir des réponses professionnelles adaptées à ses problématiques personnelles. Pour cela, chaque structure s'engage à mettre à disposition des conseillers clairement identifiés pour l'accompagnement à la création ou la transmission d'entreprises.
- Plus-value par un accompagnement personnalisé. A travers ce dispositif ressort la volonté de faciliter l'installation et la transmission d'exploitations. Pour cela, le conseiller de la Chambre d'agriculture est le référent du porteur de projet. Il l'accompagne dans la progression de son projet à travers les actions proposées, le met en relation avec l'ensemble des conseillers nécessaires.

## Résultats attendus :

- Création de permanences délocalisées, de « Rendez-vous des Créateurs » (rencontre avec les conseillers de la Chambre d'agriculture et les experts de nos partenaires), de Journées de Retour d'Expériences « Boost Terre » (visites sur des exploitations de récents installés et approfondissement d'un sujet technique avec un expert).
- Création de pépinières virtuelles permettant de renforcer le suivi technique post installation et de mettre en relation les nouveaux installés.
- 180 participants entrants dans le dispositif.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

## Carte d'identité du projet

Chef de file : Chambre Départementale d'Agriculture des Bouches-du-Rhône

Chef de projet : Etienne Colliot

Durée : 36 mois (janvier 2019 - décembre 2021)

Programme de financement :

Fonds social européen, programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Mesure 1.8.3.1 Augmenter le nombre de créateurs et de repreneurs accompagnés

Financement européen accordé : 89 919,90 €